

Voici pour chaque catégorie de stagiaire accueilli les conditions à remplir :

### **Conditions pour recevoir un interne de niveau 1**

- avoir 2 ans, au moins, d'exercice professionnel en médecine générale
- avoir validé le séminaire pédagogique CNGE :
  - S1 (Initiation à la maîtrise de stage)
  - ou les séminaires S2 (Encadrement des externes) et S3 (Supervision directe)

### **Conditions pour recevoir un interne de niveau 2 soit SASPAS**

- avoir fait 2 semestres d'interne de niveau 1
  - et avoir validé les séminaires CNGE :
    - S3 supervision directe **ET** S4 Supervision indirecte
- Le MSU qui reçoit un SASPAS continue de recevoir un interne de niveau 1 ou un externe stage long.

De plus en recevant un interne SASPAS, le MSU s'engage à une « redevance pédagogique » qui pourra prendre différentes formes : tutorat, enseignement hors stage (séminaires ou GEP (Groupes d'échange et pratique)

### **Conditions pour recevoir un externe en DFASM1-2-3, (=4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année de médecine) (stage long de 3 mois)**

- avoir 1 an, au moins, d'exercice professionnel en médecine générale
- avoir validé le séminaire CNGE S2 ou CNGE S1 ET S2BIS

### **Conditions pour recevoir un stagiaire Femme/enfant**

- Mêmes conditions que pour les niveaux 1.
- Et il faut que l'activité professionnelle permette que l'étudiant soit confronté au moins une fois par jour à un cas de gynécologie ou de pédiatrie.

### **Autres formations possibles :**

S5 : séminaire dédié aux MSU recevant déjà des SASPAS et qui se forment sur les rétroactions dont les tâches pédagogiques en stage.

S6 : nouveau programme de formation, la rétroaction en maîtrise de stage, différentes techniques de supervision hypnose conversationnelle pour les MSU ayant fait la série S1, S3, S4 et S5